

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
ARRONDISSEMENT DE TORCY  
CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

*Mairie de Carnetin*

Tél : 01.64.30.24.20

Fax: 01.64.02.81.46

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008

Le quatorze mars deux mille huit, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 mars 2008

TABLEAU DE PRESENCE	
<i>Présents</i>	ARNOULD Jean, DANILOFF Michel, DANILOFF Stéphanie, DUCROS Alain, DENIZO Hervé, DULIN Jean-Marc, LEFEBVRE Marianne, LEROY Pascal, PALHEIRE Gaëlle, PIFFRET Jean-François, TAUPIN-GARDIN Patrick.
<i>Absent(s)</i>	Néant

### I – OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 heures 40 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire donne lecture des résultats et déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Hervé DENIZO est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

## II – ELECTION DU MAIRE

### II.1 – Présidence de l'assemblée

Le doyen de la séance, M. Michel DANILOFF, prend la présidence de l'assemblée et rappelle la procédure de l'article L.2122-8 du CGCT.

### II.2 – Désignation des assesseurs

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : Mlle Gaëlle PALHEIRE et Mlle Stéphanie DANILOFF.

### II.3 – Election du Maire

- Candidat(s) : Un seul candidat déclaré : M. Pascal LEROY
- Scrutin : 10 voix pour et 1 bulletin blanc

**Monsieur Pascal LEROY est proclamé maire de CARNETIN.**

## III – ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. Pascal LEROY, élu Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, le nombre d'adjoints au Maire est déterminé par le conseil municipal.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à **trois (3)** le nombre des adjoints au maire de la commune.

### III.1 - Election du premier Adjoint

- Candidat : M. Alain DUCROS
- Scrutin : 10 voix pour et 1 bulletin blanc

**Monsieur Alain DUCROS est proclamé premier Adjoint.**

### III.2 – Election du deuxième adjoint, chargé des finances

- Candidat : M. Patrick TAUPIN-GARDIN
- Scrutin : 10 voix pour et 1 bulletin blanc

**Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN est proclamé deuxième Adjoint.**

### III.3 – Election du troisième adjoint, chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement

- Candidat : M. Hervé DENIZO
- Scrutin : 10 voix pour et 1 bulletin blanc

**Monsieur Hervé DENIZO est proclamé troisième Adjoint.**

## IV – INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

### IV.1 – Indemnité de fonction du Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les indemnités de fonction du Maire sur la base de l'indice de référence 1015, soit **17 %**.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### IV.1 – Indemnité de fonction des Adjointes

Selon la même procédure, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les indemnités de fonction des Adjointes sur la base de l'indice de référence 1015, soit **6,6 %**.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## V – REPRESENTATION COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués communautaires (**3** pour la commune de Carnetin) et de désigner le représentant au Bureau Communautaire (**1** pour la commune de Carnetin).

### V.1 – Election des délégués communautaires

- Candidat(s) : MM. Hervé DENIZO, Alain DUCROS et Pascal LEROY
- Scrutin : 11 voix pour

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### V.1 – Election du représentant au Bureau Communautaire

- Candidat(s) : M. Pascal LEROY
- Scrutin : 11 voix pour

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## VII – QUESTIONS DIVERSES

- Pensée personnelle

Monsieur le Maire évoque la mémoire de Marie-Claude DUVAL.

- Utilisation de la salle communale

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas question de revenir sur la mise à disposition de la salle les mardis après-midi pour que « la classe des grands » se réunisse.

- Urbanisation des barres et parc du château

Monsieur le Maire souhaite couper court à la rumeur qui circule comme quoi il serait question d'urbaniser ces secteurs de la commune : la vocation de ces secteurs de la commune est de rester espaces naturels.

---

*L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.*

Emargements